

Volontairement laissés seuls la nuit à 5 et 7ans

Par **petiteeve**, le **12/11/2008** à **18:21**

Bonjour.

Ma question vous semblera bizarre mais bon. Voici les faits.

Mes enfants de 5 et 7ans étaient en vacances chez leur père pour la Toussaint.En rentrant,ils m'ont expliquée qu'ils dormaient seuls dans un appart avec les 2 enfants de la conjointe à leur père (8 et 9ans) car leur père et elle dormaient dans l'appart en face. J'ai appelé mon ex qui m'a confirmée, par téléphone, les faits, précisant que les appart étaient face à face sur le même pallier et que "ça faisait comme un grand appart". Je suis sure que devant le juge, il niera. Que puis je faire? Je sais que c'est stupide car cela découle du bon sens, mais existe-t-il un texte précisant une obligation de sécurité quant à l'hébergement? Qu'une personne adulte doive rester avec des enfants si jeunes la nuit? Merci de votre aide.